

Il est inadmissible (mais symptomatique) que le 1er acte politique des candidats du MIM ait été le mensonge à l'égard du peuple qu'ils prétendaient vouloir représenter .

Pourquoi devrait-on ANNULER les élections ?

Ce n'est pas facile d'annuler une élection, et Le 29 Mai 2008, seul Le Juge pourra prendre cette décision, au regard du sérieux des arguments motivant le recours. Le notre repose sur 2 arguments essentiels : l'exploitation malhonnête des faux chiffres diffusés par la Préfecture qui ont servi à altérer la sincérité du scrutin et permis la ré-élection d'Eric HAYOT, et l'absence d'intervention de La Préfecture qui n'a pas rectifié les chiffres erronés diffusés sur son site et qui, par son inaction a commis une faute de nature à engager la responsabilité de l'état.

A qui profite le COMLOT contre VALARD
pour la réélection de HAYOT ?

1... A HAYOT (proche du RDM). En qualité de Conseiller Général, il conforte l'élection de LISE, président du Conseil Général, pour le remercier de sa coopération pour la rénovation des routes juste avant les élections.

2... A BERISSON qui a refusé l'alliance, pour se mettre (déjà) en campagne pour les élections municipales de 2014.

3... A BUISSON qui n'est qu'un simple membre d'un parti, Le MIM, qui n'accepte jamais de fusion . Alors il a exigé l'inacceptable, la tête de la liste d'opposition sans rien offrir en échange, car il n'est pas le candidat des cantonales. Se maintenir lui aura permis de « capitaliser des voix » pour mieux revendiquer un poste de Vice-président du prochain Conseil Régional de 2010.

4... Ne négligeons pas non plus que certains partis politiques revendiquent que ce soit le Congrès (les élus de la Région et du Conseil Général) qui vote l'évolution statutaire de la Martinique, sans consulter la population.

Aujourd'hui nous avons le devoir de dire la vérité, de crier notre colère contre ceux qui ont trahi et « volé » la victoire au peuple Spiritain. Il s'agissait de ne pas confondre les enjeux de ces élections qui étaient clairement de changer la municipalité de St-Esprit et rien d'autre.

Voilà comment... voilà pourquoi... et voilà à cause de qui...

La commune de Saint-Esprit est condamnée à rester sinistrée,
avec le Maire le plus mal élu de la Martinique.

Nous devons rester vigilants. Nous devons respecter la nature des scrutins pour faire des choix éclairés. Le M.P.S. sera toujours là pour vous aider, dans vos choix.

(Il nous reste encore bien des choses à vous dire à propos de la complicité entre HAYOT/BUISSON/BERISSON que nous dévoilerons après ce procès, car nous croyons à la vérité et allons vous éclairer avec la vérité).

Christian VALARD, président du M.P.S.
Mouvement pour Le Progrès Spiritain



ELECTIONS ?... ANNULATION OU PAS ?

Des rumeurs d'annulation des élections circulent à Saint-Esprit et provoquent 3 sortes de réactions au sein de la population :

D'une part, les conservateurs inquiets, qui ont voté HAYOT et ne souhaitent pas que l'on annule ces élections, car ils savent qu'ils risquent cette fois-ci la défaite. Ils représentent 39 % des votants.

D'autre part, ceux qui ont manifesté leur volonté de changement en votant soit VALARD, soit BUISSON. Ils représentent 61 % des votants.

Et enfin, les abstentionnistes qui n'ont pas été motivés pour ces élections. Ils représentent 23 % des électeurs.

Pas de doute, HAYOT aurait dû être BATTU !

Comme nous l'affirmions lors de la campagne du 1° tour, il suffisait de la dynamique d'un accord de l'opposition pour assurer la victoire tant attendue par les électeurs.. Mais, c'était sans compter avec les coups bas, les stratégies et les accords secrets conclus dans le dos des électeurs. A cela, s'est ajoutée l'exploitation inadmissible par BUISSON et BERISSON d'une erreur d'enregistrement des résultats du 1° tour sur le site Internet de la préfecture : elle plaçait BUISSON en 2° position, alors qu'en réalité c'est VALARD qui était OFFICIELLEMENT en 2° position, à 241 voix d'HAYOT QUI, en Préfecture a enregistré ces faux résultats ? Pourquoi n'ont-ils pas été modifiés après notre intervention ? Pourquoi ce type d'erreur n'affecte que les résultats de la seule commune de Saint-Esprit ?

Une chose est certaine: c'est que cette « erreur bizarre » a été utilisée en toute connaissance de cause et en toute malhonnêteté par BUISSON / BERISSON pour permettre la réélection d'Eric HAYOT... .

Quelle est cette erreur ? Comment a-t-elle été utilisée par BUISSON/BERISSON pour tromper et influencer les électeurs et faire réélire HAYOT ?

Pour le comprendre, il est nécessaire de rappeler les modalités pratiques des opérations électorales:

Il y avait 7 bureaux de vote au ST ESPRIT parmi lesquels la mairie (1er bureau) faisant office de bureau centralisateur.

Chaque bureau de vote est obligatoirement composé (disposition légale), d'un président (maire, adjoint au maire, conseillers municipaux) , d'au moins 2 assesseurs (désignés par chaque liste ou candidat), et d'1 secrétaire (désigné par le président du bureau de vote et les assesseurs).

En outre, la loi prévoit que chaque liste, chaque candidat a le droit d'avoir dans chaque bureau, un délégué habilité à contrôler toutes les opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de décompte des voix.

Rappelons que le dépouillement des bulletins de vote est effectué en présence des délégués de chaque candidat et en présence des électeurs , ceci pour respecter l'obligation légale de publicité et permettre le contrôle des opérations de dépouillement..

Chaque bureau de vote fait donc le décompte des suffrages de chaque candidat ou liste et les résultats obtenus sont inscrits dans des procès verbaux (documents officiels) prévus à cet effet . Ces procès verbaux sont établis en 2 exemplaires (1 pour la mairie, l'autre qui doit être transmis à la sous-préfecture), ils sont remplis dans la salle de vote par le secrétaire du bureau, ils doivent être signés par tous les membres du bureau et contresignés par les délégués des candidats ou des listes.

Par conséquent, le délégué qui contresigne le procès verbal reconnaît formellement et expressément la régularité des opérations de vote, de dépouillement des bulletins, de décomptes de voix....Dans le cas contraire, il a en effet le droit de refuser de signer le procès verbal .

Tous les procès verbaux des différents bureaux sont ensuite remis au 1er bureau constitué en bureau centralisateur chargé d'opérer le recensement général des votes.

Ce recensement général est effectué en présence des présidents des autres bureaux de vote, et sous le contrôle des candidats, de leurs délégués et du public.

Un procès verbal récapitulatif en double exemplaire, signé par les membres du bureau centralisateur, les délégués des candidats ou des listes et les présidents des autres bureaux est établi en présence des électeurs puis les résultats sont proclamés publiquement par le président du bureau centralisateur , qui était en l'occurrence, Mr HAYOT .

Il convient d'ajouter que selon un usage qui ,apparemment, semble bien établi, le bureau centralisateur transmet parallèlement ces résultats à la préfecture par téléphone...

COMMENT LA PREFECTURE A-T-ELLE PU COMMETTRE UNE TELLE ERREUR
ALORS QUE LES RESULTATS CORRECTS LUI ONT ETE COMMUNIQUEES ?
POUR QUELLE RAISON N'A T-ELLE PAS CORRIGE CETTE ERREUR
ALORS QU'ELLE A ETE ALERTEE SUR CE POINT ?

Il y a une certitude dans cette « affaire » : Mrs BUISSON et BERISSON savaient parfaitement que les chiffres diffusés sur le site de la préfecture étaient faux.

Et pour cause : N'oublions pas que ces messieurs ont participé aux opérations électorales en tant que délégués et ont contresigné les différents procès verbaux validant officiellement ces résultats , reconnaissant par la même la régularité du dépouillement et du décompte des votes. Ils étaient donc, mieux et même avant n'importe qui , parfaitement informés que les chiffres figurant sur le site internet de la Préfecture étaient erronés.

Cela ne les a pourtant pas empêchés de les reprendre et de les répandre aussi bien par SMS que dans un tract massivement distribué à la population la veille du 2ème tour à un moment calculé pour que VALARD ne puisse effectuer aucun démenti de même envergure auprès des médias (interdiction légale) . Ces 2 messieurs ont sciemment répandu une fausse information pour jeter le discrédit sur VALARD, tromper la population, créer délibérément le trouble dans l'esprit des électeurs . Ce qui est extrêmement grave c'est qu'ils savaient pertinemment qu'en agissant ainsi ils faisaient en sorte de permettre la réélection d'HAYOT !!!!!!!!!!!

BUISSON et BERISSON savaient donc que les résultats proclamés à la Mairie le 9 Mars étaient les seuls qui soient exacts et ces chiffres (incontestables et incontestés) les plaçaient en 3ème position, après VALARD.

Ils savaient aussi que la réélection d'HAYOT ne serait évitée qu'à condition qu'une alliance soit conclue. Le candidat VALARD a fait la démarche et proposé cette fusion des listes. Seulement, l'un des grands principes du MIM est de ne conclure d'alliance électorale avec quiconque : par conséquent, fidèles à cette règle BUISSON et BERISSON ont rejeté la proposition de fusion faite par VALARD. Ce qui ne les a pas empêchés de prétendre le contraire auprès de l'électorat pour préserver leurs intérêts futurs.

Un autre motif empêchait BUISSON et BERISSON d'effectuer une fusion avec la liste de VALARD et s'expliquait par la façon dont les rôles avaient été répartis entre les 2 : BUISSON aux municipales, BERISSON aux cantonales. Accepter la fusion proposée par VALARD signifiait qu'inévitablement, l'un des deux BUISSON ou BERISSON devrait disparaître .

BUISSON ne s'est pas désisté en faveur de BERISSON pas plus que BERISSON ne s'est désisté en faveur de BUISSON.mais tous les 2 ont su se mettre d'accord pour mener une campagne de mensonges contre VALARD dont l'aboutissement a été la réélection d'HAYOT.

En réalité, les élections de Mars n'étaient ni plus, ni moins, qu'un test, un « galop d'essai » pour BUISSON et BERISSON en vue de la préparation d'échéances électorales futures. l'intérêt immédiat des spiritains étaient fort loin de leurs préoccupations, ce qui explique l'opération de manipulation, d'intoxication, qu'ils n'ont pas hésité à mettre sur pied pour tromper l'électorat..

Le procédé est détestable, méprisable en soi. Il est inexcusable venant d'hommes que l'on qualifie « d'hommes politiques » : ce sont de tels individus, utilisant de telles méthodes qui pervertissent la Politique et font que de plus en plus d'électeurs s'en détournent..